



N°17 / Septembre 2021

Lettre d'information  
électronique



Partenaires de la CAF

# Agir ensemble

## Préparer l'avenir du territoire



Chers partenaires,

Le 14 septembre dernier, Monsieur le Préfet a installé notre comité départemental des services aux familles (CDSF), cheville ouvrière du Schéma signé en février dernier avec 17 partenaires.

D'ores et déjà, nous avons pu valoriser des réalisations concrètes auprès de Monsieur le Secrétaire d'État, Adrien TAQUET qui a clôturé cette manifestation. Il nous appartient en effet de communiquer, faire connaître et soutenir sur la durée les dispositifs portés par le SDSF.

C'est cette dynamique que nous vous appelons à soutenir, notamment dans le cadre des Conventions territoriales globales (CTG) que nous généralisons à l'horizon de la fin 2022 afin de couvrir tous les territoires du département. C'est ensemble que nous apporterons les meilleurs services aux familles réunionnaises.

Merci pour votre engagement !

Harry-Claude MOREL

Président du Conseil d'administration de la Caf de La Réunion,  
Vice-Président du CDSF.

- 01 | Installation du premier Comité départemental des services aux familles (CDSF)
- 04 | Le pôle ressources handicap pour une égalité des droits et des chances
- 05 | La crèche multi-accueil itinérante, au plus près des familles
- 06 | Soutenir les entrepreneurs : un partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- 07 | La Direction générale des finances publiques et la Caf s'associent
- 08 | Ale : la prestation d'aide au logement des étudiants, 100 % connectée
- 09 | Préinscription en crèche en ligne sur le portail de la Caf pour la commune du Port
- 10 | Covid-19 - La Cnaf prolonge ses aides jusqu'au 31 décembre
- 11 | Les dernières actualités

## TERRITOIRE

# INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

### ► Extrait du discours de Monsieur le Préfet

"Le 15 février dernier, nous nous étions retrouvés pour acter de l'adoption du deuxième Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF). Cet outil ambitieux offre à l'ensemble des acteurs des politiques familiales du territoire un espace d'échange pour élaborer un diagnostic partagé et, surtout, pour mettre en œuvre, de manière concertée, nos actions en faveur de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. (...)

Cette mobilisation, elle se concrétise au quotidien, partout sur le territoire. Et notre capacité collective d'innovation, d'expérimentation, de concertation et de mutualisation, que nous avons identifié comme étant l'une des principales clés de réussite de ce deuxième SDFS, s'illustre chaque jour davantage.

Plusieurs des projets (...) en témoignent : crèches itinérantes dans les écarts, nouvelles solutions d'accueil des enfants porteurs de handicap, développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle pour faciliter le retour à l'emploi des parents, et notamment des mères isolées.

Cette mobilisation se traduit aussi de manière plus institutionnelle (...), par l'installation officielle du Comité Départemental de Services aux Familles (CDSF), en présence, en fin de matinée, du secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, Adrien TAQUET.

Le CDSF est LA nouvelle instance de gouvernance dans laquelle se pilotent désormais les réflexions, les propositions et le suivi de toutes les questions relatives au fonctionnement et au développement des services au profit des familles de notre territoire. (...)

La CAF de La Réunion assure le secrétariat général du SDFS et pour ce faire, coordonne notamment les commissions thématiques mises en place avec les 16 signataires du schéma. (...)

A titre d'exemple, je citerai les travaux de la commission «Jeunesse», qui ont permis d'aborder les thématiques de la continuité éducative et de l'autonomie des jeunes en termes de mobilités et de parcours d'insertion par exemple, mais aussi d'enclencher un travail de fond, qu'il va nous falloir poursuivre, sur l'offre en accueils collectifs de mineurs sur le territoire. Un appel à projet sur l'égalité homme-femme et la prévention des violences de genre a aussi été lancé. La question de l'engagement de la jeunesse y a également été suivie, avec cette année un projet phare, la mise en place du Service National Universel qui a rassemblé 130 jeunes réunionnais et réunionnaises pendant 15 jours en juin dernier.

La mise en œuvre opérationnelle des orientations du SDFS se concrétise dans les Conventions Territoriales Globales (CTG).. Sur ce point, quelques marges de progression demeurent puisque 70% des communes en ont signé une à ce jour et que nous devrions être à 85 % en 2022 alors que notre objectif demeure celui d'une couverture totale du territoire.

En février dernier, nous avons aussi, toujours dans cette dynamique ambitieuse, identifié 4 chantiers transversaux.. Là aussi, les choses avancent, les projets se concrétisent et touchent, au plus près, le quotidien des Réunionnais.

- Concernant le chantier «soutien à la parentalité» par exemple, je retiens l'organisation, en mars dernier, d'un colloque sur la monoparentalité qui concerne, ici, un quart des familles.

- Concernant le chantier «art, culture et langage», je note le lancement d'un appel à projet dédié, actuellement ouvert, qui permettra la mise en œuvre de nouvelles actions sur le terrain.

- Enfin sur le chantier transversal « lutte contre la pauvreté», j'avais appelé de mes vœux la totale articulation à garantir entre le nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles et la Stratégie



Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Là encore, il me semble important de souligner la bonne imbrication de ces 2 démarches complémentaires, qui ont notamment convergé en mai dernier dans le cadre du «Plan Rebond».

Ce dernier s'articule pleinement avec plusieurs axes de la Stratégie pauvreté, et notamment avec l'Axe 1 de la Stratégie pauvreté : « Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas ».

Outre les projets de crèches itinérantes et le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), il me faut souligner 5 points :

- Depuis 2018, 1300 nouvelles places en crèches ont été créées, soit 85 % de notre objectif à horizon 2022 et 200 nouvelles places en crèche ont été créées en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

- Le « Bonus Mixité » a été maintenu. Il se traduit par une aide annuelle par place versée par la CAF pour favoriser l'accueil d'enfants issus de familles défavorisées. Au 13 septembre 2021, plus de 3700 places en ont bénéficié sur notre territoire dans 111 équipements de l'île et pour un montant total injecté de plus de 4 millions d'euros.

- Parallèlement, le Bonus Territoire a été majoré de manière pérenne par le Gouvernement à hauteur de 500 € par place par an pour chaque place nouvelle et, de 400 à 800 €, en fonction des caractéristiques du territoire (potentiel financier par habitant, localisation en ZRR ou QPV par exemple), pour les places déjà existantes.

- Par ailleurs, afin d'encourager cette dynamique, le barème du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE) a aussi été revalorisé et est désormais aussi majoré pour les places ouvertes en QPV (quartier prioritaire), ZRR (zone de revitalisation rurale) ou dans les crèches AVIP.

- Enfin, pour simplifier les démarches des familles et garantir la transparence dans l'attribution des places de crèches, le dispositif local « Portail Petite enfance » a été déployé. Cet outil permet aux familles de pré-inscrire directement leurs enfants. Il couvre aujourd'hui 70% de la population et sera généralisé d'ici fin 2022.

Ensuite, concernant l'axe 2 de la Stratégie pauvreté : « Déployer le plan de formation des professionnels de la petite enfance », un appel à projet a été lancé l'an passé, un nouveau le sera prochainement. Plus de 150 professionnels et environ 600 familles vont être touchés par les 7 actions de formation retenues (...).

Enfin, concernant l'axe 3 de la Stratégie pauvreté : « Distribuer des petits déjeuners dans les zones d'éducation prioritaire », qui se concrétise par un soutien financier aux collectivités, la mesure a connu un franc succès.

Plus de 231 000 petits déjeuners ont été distribués entre 2019 et 2020 et ont concerné jusqu'à près de 20 000 élèves sur 5 communes soit 1/5 (un cinquième) des élèves au niveau national. Après une baisse liée à la crise sanitaire l'an passé, il nous faut aujourd'hui renouveler cette opération afin qu'aucun enfant ne débute la journée avec le ventre vide."

## TERRITOIRE

# INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

À la suite de la signature du nouveau Schéma Départemental des Services aux familles en février a été installé le 14 septembre dernier à Saint-Benoît, le Comité Départemental des Services aux Familles, instance en charge de l'animation du schéma.

Jusqu'alors centré sur la petite enfance et la parentalité, le périmètre du SDSF s'est enrichi de deux nouveaux volets consacrés à la jeunesse et la cohésion sociale.

Les services aux familles visent à répondre à leurs besoins et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et des besoins des enfants et de leurs parents.

## ➤ L'installation du comité départemental

Le nouveau Comité Départemental des Services aux Familles a été installé le 14 septembre au Cinéma municipal Cristal de Saint-Benoît par monsieur le préfet, Jacques BILLANT.

Au programme :

- Un retour en images sur la signature du SDSF ;
- le bilan des actions menées au cours du premier semestre et un retour sur les travaux des différentes commissions petite enfance, enfance, jeunesse et cohésion sociale ;
- le portrait du secteur de la petite enfance ;
- les orientations stratégiques prioritaires : pour se projeter vers l'avenir.

Ce moment fort aura été souligné par des illustrations des services aux familles au quotidien avec la découverte d'une crèche itinérante, des témoignages sur l'accueil des enfants différents avec l'ALEFPA (cf page 3) et la signature d'une convention avec Pôle emploi sur les crèches à vocation d'insertion professionnelle.

La journée s'est poursuivie par l'intervention en visioconférence du secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, Monsieur Adrien TAQUET.

Cette journée s'est clôturée par la visite et l'inauguration de la Crèche «La Maison de Ben» gérée par Des Racines et des ailes sur le site des anciens locaux du siège de la Caf. La Caf



Signature d'une convention entre Pôle emploi et la Caisse d'allocations familiales sur le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle.

a participé à près de 80% à l'investissement pour ce projet et accompagne son fonctionnement en rendant l'offre financière accessible aux familles, notamment des enfants différents accueillis dans la structure.

## ➤ Accompagner les territoires

Le CDSF (Comité Départemental des Services aux Familles) est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

Sa mission première consiste à faciliter le développement des services aux familles et la mutualisation des ressources. Une approche territorialement attentionnée notamment au travers de la mise en œuvre des Conventions Territoriales Globales (CTG) conclues avec les communes sera déployée, afin de répondre au plus près des besoins de l'ensemble des familles réunionnaises.

Une dynamique de développement de l'offre est, d'ores et déjà, initiée avec l'attribution d'appels à projet qui ont amené à :

- la création de deux espaces de rencontres et médiation familiale avec l'UDAF ;
- la création d'un pôle ressources handicap avec l'ALEFPA ;
- la sélection de 61 projets dans le cadre de la mise en œuvre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ;
- la sélection de 47 projets dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP) ;
- un plan de professionnalisation des accueils collectifs de mineur attribué à trois prestataires (CRAPEJ-UFOLEP-FAIR) ;
- la sélection de 18 projets dans le cadre du développement de la culture et de la petite enfance en lien avec la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion et la Fédération Départementale de la Petite Enfance.

Par ailleurs, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt National « Accueil pour tous », le projet Bébébus porté par Babyland est lauréat au plan national (cf. page 4). Une belle manifestation qui témoigne de la forte mobilisation collective au service des familles réunionnaises.



Le Président de la Caf, Harry-Claude MOREL, lors de l'inauguration de la Maison de Ben.

## INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

### ➤ Agir ensemble pour toutes les familles

Conformément à l'ordonnance n° 2021- 611 du 19 mai 2021, le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) intègre les attributions de la Commission départementale d'accueil du Jeune enfant (CDAJE) et des comités départementaux d'habilitation des dispositifs de soutien à la parentalité (CLAS, REAAP et médiation familiale). Le Préfet en assure la présidence. Les présidents du Conseil départemental et du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales, un représentant des communes et intercommunalités ainsi que Madame la Rectrice, en assurent la vice-présidence.

#### Les membres du CDSF

- Collectivités territoriales ;
- Services de l'Etat (DAC Réunion, DRAJES...);
- Associations signataires du SDSF représentant des gestionnaires, des professionnels, des usagers concernés par les services aux familles.



Le maire de Saint-Benoît, Patrice SELLY et le préfet Jacques BILLANT.



Installation du nouveau Comité Départemental des Services aux Familles au Cinéma municipal Cristal de Saint-Benoît.



Intervention en visioconférence du secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, Monsieur Adrien TAQUET qui a souligné le dynamisme du territoire et annoncé la conférence nationale de la famille les 5 et 6 octobre prochains, instance qui ne s'était pas réunie depuis 15 ans.

### ➤ Optimiser les services aux familles

La nouvelle gouvernance porte une ambition sociale, éducative, économique et territoriale forte. Le Comité Départemental s'attachera à ce que soient offerts aux familles au sein de chaque commune de l'île, des services diversifiés, accessibles, et qualitatifs.

Ces services porteront notamment sur :

- l'augmentation de la capacité d'accueil des modes d'accueil du jeune enfant ;
- des services de soutien à la parentalité, par l'accompagnement des parents dans leur responsabilité première d'éducation et de soin avec la mise en d'actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou destinées à favoriser l'entraide et l'échange entre parents ;
- le déploiement de structures de l'animation de la vie sociale (espaces de vie sociale, centre sociaux...)

**Crèche**  
à vocation d'insertion professionnelle

Une convention entre Pôle emploi et la Caisse d'allocations familiales a aussi été signée à l'occasion de l'installation du CDSF, visant au développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches AVIP). Ces crèches permettent d'offrir des solutions de garde ponctuelle et pérenne pour les enfants des parents dans une démarche d'insertion professionnelle. Ce partenariat leur permet aussi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de Pôle Emploi ou les autres acteurs de l'insertion et ainsi favoriser leur insertion socio-professionnelle.



### Le Schéma Départemental des Services aux Familles, c'est :

#### Une instance de gouvernance

#### Un Comité Départemental des services aux familles

- Établit le Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel
- Définit et actualise les orientations stratégiques
- Suit et évalue la mise en œuvre

#### Des instances de concertation

#### Des commissions « métiers »

- Réfléchissent sur la mise en œuvre d'actions sur les 4 thématiques transversales

#### Des instances opérationnelles

#### Des forums thématiques

- Mettre en œuvre les actions inscrites dans le SDSF
- Rend compte au CDSF des travaux conduits



Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil départemental et Vice-Président du CDSF.

## HANDICAP

# LE PÔLE RESSOURCES HANDICAP POUR UNE ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES

### ► Pourquoi un pôle ressources handicap (PRH) ?

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'État, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion se mobilisent pour mettre en œuvre une politique en faveur d'une égalité des droits et des chances dès le plus jeune âge.

L'objectif du Pôle ressources handicap est de lever les freins pour un accueil effectif et régulier d'enfants en situation de handicap au sein des structures collectives (Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, accueils de loisir, ...). Il se concrétise par la mise en œuvre et la promotion d'actions diversifiées conduisant à proposer un appui technique aux professionnels des structures, à prendre en compte les besoins et attentes des familles et à participer activement à la constitution et à l'animation d'un réseau d'acteurs à l'échelon départemental.

Le pôle ressource est mis en place depuis juillet 2021 par l'ALEFPA.

### ► Le PRH en pratique

Le Pôle Ressources Handicap permet de :

- sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires de services d'accueil et leurs professionnels ;
- informer, accompagner et orienter les familles jusqu'à l'effectivité d'une réponse d'accueil ;
- construire et animer le réseau départemental de partenaires

aux différents échelons territoriaux et le développer. Ce service est gratuit.

Les objectifs poursuivis par le Pôle sont de :

- favoriser une prise en charge régulière des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance et de la jeunesse en lien avec les autres acteurs qui interviennent dans la prise en charge de ce public ;
- augmenter les capacités d'accueil au sein de chaque commune pour répondre aux besoins des familles.



### Les chiffres clés

À La Réunion, une forte hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH) est observée.

- > **7 161** allocataires bénéficiaires de l'AEEH, une progression en 2020 de **+13,5 %** dont
- > **55 %** qui ne perçoivent que l'allocation de base sans complément.
- > **7 799** enfants bénéficiaires de l'AEEH contre **6 804** en 2019
- > **146** enfants porteurs de handicap sont accueillis dans **76** EAJE au 31/12/2020
- > **260 000** euros de bonus handicap versés aux structures d'accueil



## PETITE ENFANCE

# LA CRÈCHE MULTI-ACCUEIL ITINÉRANTE, AU PLUS PRÈS DES FAMILLES

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le ministère a lancé un appel à manifestation d'intérêt (Ami).

L'objectif de l'appel à projet national est de développer un service innovant favorisant un accès plus large au mode d'accueil pour les enfants issus des familles en situation de pauvreté et/ou d'isolement.

Au niveau national, 41 dossiers ont été proposés dans le département et 21 ont reçu une réponse favorable du jury.

Parmi eux, le projet présenté par l'association Babyland et soutenu, par la Caf de La Réunion est sorti lauréat.

### ► Garde d'enfant : un contexte local qui reste tendu

La problématique de garde d'enfant reste d'actualité tant sur la volumétrie que sur l'offre, et ce, malgré le développement de structures d'accueil classique et des modes de garde atypique.

Cette problématique de la garde d'enfant est d'autant plus présente chez deux types de profils de famille : celle où les deux parents travaillent et celle où le parent est un parent isolé sans relais familial. Sur ce second type de profil de famille, la monoparentalité constitue un facteur aggravant de pauvreté et de difficultés : pouvoir jongler entre garde d'enfants, formation et emploi, phénomène encore plus prégnant dans les écarts.

Des politiques « enfance et parentalité » existent d'ores et déjà, mais le constat est fait d'un faible recours à un mode de garde formel par les ménages modestes. L'appel à manifestation d'intérêt vise ainsi à réduire ces inégalités.

### ► Crèches multi-accueil itinérantes, un projet qui fédère

Porté par l'association Babyland, le projet « réseau de crèches multi-accueil itinérantes » rassemble un consortium de 9 communes à ce stade, avec l'appui technique et financier de la Caf de La Réunion et la participation de la PMI, de l'ARS, de la CGSS et des opérateurs de l'insertion sociale et professionnelle (Conseil départemental, Pôle emploi, Missions locales, Caf, CCAS...).

Le projet a pour objectif de mailler les différents

écarts du territoire réunionnais par la mise à disposition de 11 bébébus couvrant ainsi une trentaine de points d'accueil de la petite enfance. Grâce à une approche partenariale diversifiée, complémentaire et cohérente, le projet porte une ambition d'enrichissement des services de proximité. C'est la crèche qui se déplace vers les familles et non pas l'inverse. En développant une telle offre d'accueil, l'association Babyland contribue à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Le projet expérimenté à Salazie répond ainsi à l'absence d'une telle offre de service sur le territoire. Il favorise l'accès à un mode d'accueil de qualité à tous les enfants, donne l'opportunité d'accompagner les parents et de soutenir la fonction parentale en renforçant le lien social et familial, en rompant l'isolement. Enfin, le projet « réseau de crèches multi-accueil itinérantes » offre une opportunité de répondre aux besoins de garde ponctuels.

Il devrait permettre non pas à 12 familles, mais bien à 80 familles a minima, par an, de bénéficier d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s).



### Qu'est-ce qu'une crèche multi-accueil itinérante ?

C'est un véhicule équipé transportant tout le nécessaire pour aménager une structure d'accueil du jeune enfant. Cet espace est mis à disposition par la commune partenaire. Flexible, le véhicule est constitué de plusieurs parties : cuisine, change, bureau, stockage et rangement. Accessible à toutes les familles et notamment à celles les plus vulnérables, le concept propose un service de qualité. Ce lieu éducatif complémentaire fait également office d'espace de découvertes et de savoirs. L'accueil s'y déroule dans le respect de l'individualité, des rythmes de vie, des personnalités et des besoins propres de chaque enfant.



**Aller vers les familles pour un accès plus large aux modes d'accueil des jeunes enfants !**



## ÉCONOMIE

# SOUTENIR LES ENTREPRENEURS : UN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le territoire traverse actuellement une crise sanitaire qui impacte les entreprises sur le plan économique et social. Face à ces difficultés, l'accompagnement des chefs d'entreprise et des porteurs de projets constitue un objectif commun entre la Caisse et la Chambre de commerce de La Réunion (CCIR).

Le mercredi 25 août, la signature d'une convention entre la Caf et la CCIR, représentée par Ibrahim PATEL, son président, a concrétisé un engagement commun ainsi que le renforcement des coopérations. Cette signature a eu lieu dans les locaux de la CCIR en présence d'un chef d'entreprise (Gérard RANGAMA, Pdg de Soleil Réunion) qui a témoigné de son parcours et de l'importance de la Caf pour les familles et l'économie réunionnaises.



### Un partenariat innovant

Cet engagement permet :

- > d'accompagner les chefs d'entreprise dans la connaissance et l'exercice de leurs droits aux prestations familiales et sociales, notamment pour le recours à la prime d'activité. Un circuit d'information et d'orientation spécifique est mis en place entre les équipes de la Caf et celles de la CCI ;
- > d'orienter les publics en difficulté, dans le champ du soutien à la parentalité ;
- > de soutenir l'activité économique sur l'ensemble des champs d'interventions de la Caf notamment la petite enfance et l'insertion sociale ;
- > de développer des actions de proximité et des événements au plus près des chefs d'entreprise.



### En savoir plus...

Dans le cadre de ce partenariat, la Caf a réalisé un flyer d'information à destination des entrepreneurs.

*Vous êtes chef d'entreprise ?  
Vous connaissez des difficultés ?  
La Caisse d'allocations familiales soutient l'activité économique et peut vous accompagner.*



## LUTTE CONTRE LA FRAUDE

# LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA CAF S'ASSOCIENT



Une convention entre la Caf de La Réunion et la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion a été signée le 8 septembre dernier pour renforcer un partenariat étroit dans le cadre de la prévention et la lutte contre la fraude.

Ce nouveau partenariat est destiné à optimiser les moyens de lutte contre les fraudes fiscales et celles relatives aux prestations sociales et familiales. La convention veille également à favoriser l'accès aux droits.

La prévention de l'utilisation abusive, voire frauduleuse des ressources fiscales et de la Sécurité sociale nécessite une coordination des institutions en charge de la gestion des fonds publics.

### ► Un enjeu important

La lutte contre la fraude revêt une importance capitale pour la branche famille du régime général et participe à la bonne utilisation des deniers publics. Elle vise à dissuader les allocataires et les tiers d'abuser du système de protection sociale et le cas échéant, à sanctionner les fraudes constatées.

Cette lutte est un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics, et une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt. En effet, la fraude fiscale porte atteinte à la solidarité nationale.

### ► S'associer pour mieux coopérer

La Caisse d'allocations familiales et La Direction régionale des finances publiques de La Réunion (DRFIP), conscientes de ces enjeux, ont choisi de s'associer dans le cadre de leurs missions et prérogatives respectives et cette convention pose les bases

d'une coopération renforcée tant au niveau de la prévention que de la détection et de la répression de la fraude, mais aussi de l'accès aux droits des usagers.

Il s'agit de favoriser une politique efficace de signalement des faits susceptibles de caractériser des infractions pénales tant dans le domaine des prestations familiales et sociales que dans celui du non-respect des obligations fiscales afin de permettre la meilleure mise en œuvre possible des textes régissant la lutte contre la fraude pour un remboursement intégral de l'indu et le paiement intégral de l'impôt.

*Agir ensemble pour la solidarité nationale*

### ► Echanger pour mieux lutter

Ce nouveau partenariat vient compléter les échanges de données informatiques d'ores et déjà existants entre les deux institutions et vise à :

- organiser, harmoniser et faciliter les échanges entre la CAF et la DRFIP ;
- favoriser les échanges dématérialisés entre les partenaires dans un cadre sécurisé ;
- améliorer la qualité du service public à la fois dans un axe de développement de l'accès au droit et de renforcement de la lutte contre la fraude.

Cette convention repose notamment sur la désignation de correspondants privilégiés dans chaque institution chargés de l'instruction centralisée des demandes et sur l'organisation de formations réciproques des équipes.



*Promouvoir l'accès aux droits, prévenir et lutter contre la fraude fiscale et la fraude sociale*

*Signature de la convention par le Directeur de la Caf de La Réunion, Frédéric TURBLIN et le Directeur régional des finances publiques de La Réunion, Joaquin CESTER.*

## PRESTATION

# ALE : LA PRESTATION D'AIDE AU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS, 100 % CONNECTÉE

Les Allocations familiales sont aux côtés des étudiants pour les aider à se loger pendant leurs études. Commencer des études supérieures marque un véritable bouleversement chez les jeunes, qui souvent ne sont pas encore indépendants

La Caf accompagne les étudiants financièrement et administrativement jusqu'à leur entrée dans la vie active afin qu'ils puissent trouver un logement et bénéficier des différentes aides mises à leur disposition.

### ➤ Les types d'aides au logement étudiant

Deux principales aides non-cumulables sont accordées aux étudiants :

- l'**allocation de logement social** (Als) : pour les étudiants isolés ou en couple, sans personne à charge ;
- l'**allocation de logement familial** (Alf) : pour les étudiants isolés ou en couple avec personne à charge.

Le montant de ces prestations dépend du montant du loyer, de la situation familiale et du niveau de ressources.

Ces prestations ne sont pas cumulables et leur montant dépend de plusieurs critères dont : le montant du loyer, la situation familiale et le niveau de ressources.

### ➤ Comment recevoir l'Ale ?

#### 1 - Faire une simulation sur caf.fr.

Grâce au simulateur en ligne, l'étudiant peut évaluer le montant de son aide au logement, monter son budget loyer et ainsi orienter ses recherches d'appartement.

Astuce : Lorsqu'il trouve son appartement, l'étudiant peut vérifier le montant exact de son aide avec une nouvelle simulation sur caf.fr.

#### 2 - Lorsque le bail est signé, l'étudiant fait sa demande en ligne sur Caf.fr

Certaines informations sont indispensables pour l'effectuer : une adresse email, le contrat de location ou le bail, le montant des revenus sur les deux dernières années, un RIB, le numéro d'allocataire des parents et de leur Caf d'appartenance (s'ils sont allocataires) et les coordonnées du bailleur (propriétaire, agence etc.) ; le montant du loyer et numéro de Siret (composé de 14 chiffres) si le bailleur est une société.

## ALE - À RETENIR



- Lors du calcul de l'aide, les revenus des parents ne sont jamais pris en compte.
- Le suivi du dossier à chaque étape pourra s'effectuer sur l'application mobile Mon Compte disponible dans l'App Store et sur Google Play.
- Un étudiant ne pourra pas bénéficier de cette prestation si le logement appartient à un membre de sa famille.
- Il est important de faire un choix lors de la déclaration. Si les parents de l'étudiant sont allocataires et si l'étudiant reçoit une aide au logement, il ne sera plus considéré à la charge de ses parents par la Caf et leurs prestations peuvent diminuer, voire être supprimées.
- L'aide au logement étudiant peut, selon l'âge de l'étudiant, faire perdre les prestations familiales à ses parents.
- Toutes les pièces justificatives nécessaires lors de la demande en ligne peuvent être transmises de manière dématérialisée sur Caf.fr ou via l'application mobile Caf Mon Compte.
- Dans le cas d'une location, la quittance de loyer et le bail doivent toujours être libellés au nom de la personne qui fait la demande d'aide au logement, en l'occurrence l'étudiant.



## FAQ

### Aide au logement étudiant sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Une page internet dédiée à cette prestation est en ligne sur Caf.fr.



## VIDEO

### Vous êtes étudiant et vous souhaitez bénéficier d'une aide au logement ?

Tout se passe sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Suivez les conseils de votre conseiller Caf974.



### Les chiffres clés de l'aide au logement étudiant en 2020

- > 5 742 étudiants ont bénéficié de l'Ale
- > 9 millions € attribués
- > 4 550 nouvelles demandes d'Ale dont 98% effectuées en ligne.

## PETITE ENFANCE

# PRÉINSCRIPTION EN CRÈCHE EN LIGNE SUR LE PORTAIL DE LA CAF POUR LA COMMUNE DU PORT

Avec un objectif de doublement des places d'accueil en crèche d'ici 2026 et des demandes qui ne cessent d'augmenter, l'adhésion au portail web de préinscription en crèche, développé par la Caf de La Réunion, constitue une avancée majeure pour la commune du Port qui compte à l'heure actuelle 33 500 habitants.

Depuis le mois de mai, les familles portoises peuvent préinscrire leurs marmailles en deux clics depuis un lien accessible sur le site internet de la ville.

### ► Une plateforme simple, pratique pour un service dématérialisé

Ce guichet unique de préinscription (l'inscription sera validée uniquement après par la structure qui garde la main sur son remplissage) facilite grandement la vie des parents :

- pas de déplacement ;
- accessible en ligne 24H/24 sur internet avec une simple adresse mail.

C'est une ressource supplémentaire, un outil de simplification administrative pour les parents et futurs parents ainsi que pour les professionnels de la Petite Enfance.

Il permet de :

- rechercher un mode d'accueil sur le territoire parmi la quinzaine de structures existantes ;
- d'effectuer sa préinscription dans une ou plusieurs crèches ;
- de suivre l'avancée de son dossier en toute confidentialité.

Les crèches quant à elles, peuvent visualiser le « stock » d'inscriptions en cours au sein de leur structure et valider leurs inscriptions. Le CCAS dispose de son côté d'un module « statistiques » qui permet d'observer l'évolution de la demande sur le territoire en temps réel quartier par quartier afin d'en tirer des enseignements utiles sur les besoins des familles et les crèches à construire.

### ► De nouveaux espaces au service de la petite enfance

Avec l'ouverture prochaine du relais Petite Enfance/ relais Assistants Maternels (RAM) prévu en 2022, la commune disposera également d'un lieu d'accueil et d'animation physique pour les familles ou professionnels. Cet espace-ressource reste très attendu par la trentaine d'assistantes maternelles recensée sur le territoire.

Portail Web d'inscription, relais Petite Enfance sont deux nouveaux outils de suivi et d'analyse de l'offre et de la demande qui permettront une évaluation de la politique Petite Enfance de la ville et son adaptation en continu.

### Accès au portail petite enfance de la ville du Port

Cette plateforme unique en ligne est un service municipal de proximité qui permet aux familles portoises de choisir un mode de garde et d'effectuer une pré-inscription dans une structure.

Pour y accéder, cliquez sur l'image ci-dessous.



### A noter

Les familles qui ne disposent pas de connexion internet ou ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques peuvent se faire accompagner par un agent dédié au centre de l'enfance (centre Paulette Adois Lacpatia).

Commune du  
**PORT**



## PETITE ENFANCE

### COVID-19

# LA CNAF PROLONGE SES AIDES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

*La situation sanitaire étant toujours difficile, notamment dans les départements d'Outre-mer, les administrateurs de la Caisse nationale d'allocations familiales ont approuvé le prolongement des aides pour les crèches, les maisons d'assistants maternels et les différents équipements familiaux, toujours touchés par les conséquences de l'épidémie, jusqu'au 31 décembre 2021.*

#### ► Des aides prolongées et adaptées au contexte sanitaire

Sur l'ensemble du territoire national, que ce soit en métropole ou dans les territoires d'Outre-mer, la Cnaf continue d'aider et de soutenir les structures et équipements d'accompagnement des familles. Ainsi, il a été décidé :

- le maintien des financements pendant les périodes de fermeture totale ou partielle pour des raisons administratives ou de force majeure liée à la pandémie ; celles-ci étant calculées sur l'activité déclarée à la même période en 2019. Ce dispositif dérogatoire s'applique pour tous les équipements et services aux familles financés par les Caf (relais petite enfance, accueils de loisirs, dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation de la vie sociale, etc.) du 1er août 2021 au 31 décembre 2021 ;
- la prolongation des aides exceptionnelles en faveur des places fermées ou inoccupées dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et les maisons d'assistants maternels (Mam) jusqu'au 31 décembre 2021.

#### ► Une mesure particulière pour l'Outre-mer

Au vu des conditions sanitaires plus dégradées en Outre-mer, et des mesures spécifiques qui ont été mises en place, le conseil d'administration a décidé le maintien des financements en faveur des équipements et services intervenant sur les champs de l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale, sur la base de leur activité déclarée en 2019, pour la période du 1er août au 31 décembre 2021.

#### La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf

Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables. Le dernier rapport d'activité de la Cnaf est en ligne sur [Caf.fr](http://Caf.fr). Plus d'infos sur [Caf.fr](http://Caf.fr), [Monenfant.fr](http://Monenfant.fr), [pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr) et le fil twitter [@cnaf\\_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)



## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Prestations

## Les aides sociales pour les bénéficiaires handicapés

L'allocation aux adultes handicapés (Aah) est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources. Cette allocation est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Son montant peut venir compléter d'éventuelles autres revenus.

Pour en savoir plus, cliquez sur l'image et accédez à notre dépliant issu d'un travail partenarial avec la MDPH et la CGSS.



## Newsletter - Enfance

## Newsletter du CVL BOIS CORAIL

Situé à Saint-Gilles les Bains à l'Ermitage, le Centre de vacances de l'Ermitage est une structure réhabilitée dans le cadre d'un partenariat entre la Caf et la mairie de Saint-Paul. Elle est composée de bungalows qui offrent tout le confort nécessaire à un accueil de qualité pour les enfants.

Les activités développées par le centre sont dédiées aux enfants et à leur famille.

Elles sont animées par l'Association BOIS CORAIL Réunion qui présente depuis 2021 toute son actualité et ses projets dans une nouvelle lettre d'information.

Pour être informé en avant-première de l'actualité du centre, cliquez sur la toute dernière newsletter#2.



## Parentalité / Famille

## Analyses et études statistiques N°21 Accueil de la petite enfance et accompagnement à la parentalité

En 2020, **148 316** allocataires de la Caf (soit plus de la moitié des allocataires) ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille. Le nombre d'enfants à charge s'élève à **272 521**, dont **38 075** enfants de moins de 3 ans. Par ailleurs, **155 886** enfants (près de 55 %) vivent dans un foyer à bas revenus. Tous modes de garde confondus, La Réunion offre un potentiel de **37** places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les dernières données statistiques de l'Observatoire Statistiques et Études (OSE) de la Caf, relatives à l'accueil de la petite enfance et à l'accompagnement à la parentalité en 2020 sont disponibles sur Caf.fr.

Pour en savoir plus sur ces dernières données publiées, cliquez sur l'image.



## Magazine

## Infosparentalité N°15

Le bulletin de veille documentaire & juridique de l'Observatoire de la Parentalité de La Réunion consacre son numéro du mois d'août aux familles mahoreunonaises.

Quelles sont les associations et collectivités implantées sur les territoires qui proposent à ces familles un accompagnement à l'alphabétisation, à l'insertion socioculturelle, un soutien aux parents dans l'école, à la lutte contre la délinquance, aux renforcements des compétences parentales ? En quoi la délégation du département de Mayotte à La Réunion participe-t-elle activement à une meilleure intégration des mahorais à la société réunionnaise ? Quels sont les liens sur les territoires ?

Les réponses à ces questions vous sont proposées dans ce numéro.

